



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2025

Comité Sectoriel METFPA

DOSSIERS A FOURNIR

L'établissement privé inscrit, doit déposer auprès du point focal les documents suivants :

- 1- Son agrément ;
- 2- Une description de sa situation géographique ;
- 3- Les contacts du Directeur des études ;
- 4- Le tableau des filières ouvertes avec leurs effectifs sur tout le cycle ;
- 5- Les résultats aux examens scolaires sur les trois dernières années (nombre de candidats admis sur le nombre de candidats inscrits) option par option.

NB: Il y a environ 700 établissements privés. Ces conditions permettront de sélectionner ceux qui seront visités par le Jury